



Obligation entre ONC et Divorce

Par **lilou06**, le **09/08/2011 à 20:08**

Bonjour,

Je voudrais savoir si, dans la mesure où une ONC a été prise par le JAF fixant la résidence de chacun des futurs ex époux ainsi que celle des enfants communs, les ex conjoints ont la possibilité ou non de commencer à refaire leur vie ou est-ce qu'ils doivent attendre le prononcé définitif du divorce pour cela? (je précise qu'il s'agit d'une situation conflictuelle dans la mesure où il a été fait appel de l'ONC; la procédure risque donc de durer un temps très incertain.)

Merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **09/08/2011 à 20:18**

Voyez ça avec votre avocat. ça va aussi dépendre du contexte du divorce.

L'ONC ne met pas fin au mariage et donc à l'obligation de fidélité. Un constat d'adultère est toujours possible